

Bulletin européen

TRIBUNE LIBRE FONDÉE EN 1950 PAR J. CONSTANTIN DRAGAN

Le sommet de Venise

L'EUROPE EN GONDOLE

de ROBERTO CESTELLI

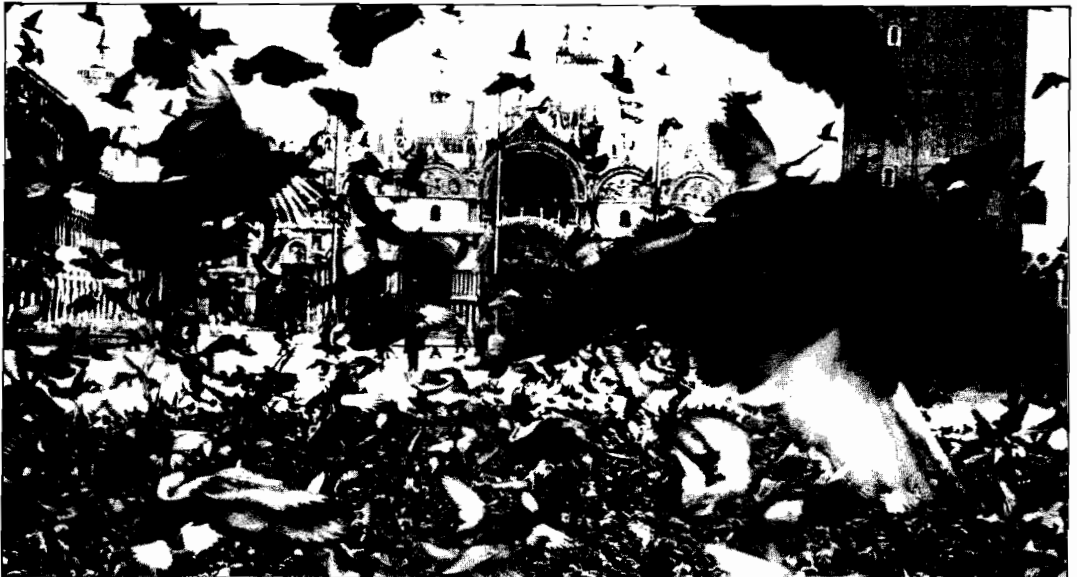
Les Neuf se sont réunis à Venise, élevée à capitale provisoire de l'Europe, pour le sommet de la Cee le plus astreignant et le plus « méditerranéen ». Celui-ci a précédé de quelques jours à peine le sommet non moins astreignant des « Magnifiques Sept », les représentants des nations les plus industrialisées du monde.

Cette initiative européenne pour le Moyen-Orient a été le sujet principal des colloques des Neuf.

Après avoir troublé les eaux internationales et provoqué l'avertissement préventif du président Carter à ne pas piétiner l'herbe amoureusement cultivée dans le Camp

David, le défi lancé par Begin à Arafat de dégainer cette nouvelle épée de l'Islam faite non pas du plus pur acier de Damas, mais du pétrole du Golfe toujours plus cher, les Neuf ont été contraints à un dur labeur pour arriver à un compromis qui, ne voulant mécontenter personne, a fini par irriter tout le monde.

La déclaration finale de la Cee sur le problème du Moyen-Orient a été l'objet, jusqu'au dernier moment, de retouches et de discussions pour la priver de toute note polémique possible; mais il est incontestable qu'elle a toutefois conservé un caractère contraignant et innovateur.



Une paix globale au Moyen-Orient

L'Europe a lancé sa propre formule pour un règlement global de paix; pour la traiter, il faudrait que l'Organisation pour la Libération de la Palestine soit, elle aussi, invitée par les Nations Unies.

Cette déclaration - conjointement à celle concernant le maintien du statut de Jérusalem et la condamnation des nouvelles installations israéliennes dans les territoires occupés - a fait monter Begin sur ses grands chevaux et n'a pas plu à Arafat, car elle était accompagnée d'un engagement des Neuf à participer à un système de garanties internationales concrètes sur place (ce qui sous-entend l'éventuel envoi en Palestine de forces armées européennes). Elle a fait, en outre, sourire amèrement le président Carter qui a assisté, impuissant, aux obsèques des accords de Camp David.



Afghanistan et Liban

Les Neuf, eux aussi, ont pris position sur l'Afghanistan en insistant sur le retrait total des troupes soviétiques et la reconnaissance pour le peuple afghan du droit d'autodétermination et pour le Liban, où la situation a été décrite comme menaçante, ils ont soutenu la nécessité de défendre son indépendance et son intégrité territoriale.

En outre, il a été souligné l'importance de reprendre les colloques Nord-Sud, en ce qui concerne les pays en voie de développement.

En somme, à Venise tout le monde est tombé d'accord sur la politique étrangère et, à la fin du sommet, le président Giscard d'Estaing a déclaré, sur un ton plutôt triomphaliste, que «l'Europe émerge collectivement comme facteur indépendant et responsable en mesure de faire sentir son influence et sa grande force».

Et pour souligner cette force, quelques jours plus tard, la France a fait exploser dans l'atoll désert du Pacifique habituellement utilisé pour ce genre d'expériences, une bombe H que la Nouvelle-Zélande a enregistré comme un petit tremblement de terre local.

La grandeur de la France avait mis à la disposition de l'Europe sa force de frappe.

Européens déçus

Juin 1979: un an à peine s'est écoulé depuis les premières élections européennes que nous avons attendues avec une espérance trépidante. Mais ce premier exercice du Parlement européen clôture son bilan en rouge, parce qu'il marque la perte de toutes nos attentes qui se sont révélées uniquement des désillusions.

Où est l'Europe politique rêvée par Jean Monnet, l'Europe forte à laquelle aspirait Winston Churchill pour boucher les failles provoquées par ses concessions désastreuses à l'Urss; où est l'Europe unie souhaitée par Alcide de Gasperi, quand il prophétisa «si nous sommes unis, nous serons forts; si nous sommes forts, nous serons libres».

Pauvre Adenauer, pauvre Coudenhove Calergi, pauvres de nous, anonymes, qui avons modestement combattu pour l'idéal d'une Europe unie, et pour nous tous citons les électeurs déçus de Ravenne, la ville qui a fourni le pourcentage le plus élevé de votants aux élections européennes.

Sur les fondements jetés à Rome, il y a vingt ans, la construction de l'Europe ne s'est pas réalisée et il se peut même que ces fondements présentent aujourd'hui quelques fissures.

Egoïsmes, inflation et chômage

La flamme européiste n'a pas été aussi intense chez les peuples.

Tout le monde ne s'est pas rendu compte que dans une union, les économies individuelles doivent s'équilibrer et que ceci comporte des sacrifices.

Au niveau industriel, ce principe semble avoir été suffisamment absorbé et le fonctionnement de la Cee en est une preuve rassurante.

Mais dans d'autres secteurs, au sein de la Communauté, il s'est déroulé ou sont en cours des conflits d'intérêt qui sont de véritables guerres économiques, même s'ils prennent les appellations les plus anodines: la guerre du beurre et du lait, celle des harengs, celle du vin et celle, en cours, des tomates.

En France, certains ne se rendent pas compte que la grandeur est comme la beauté féminine: elle est telle tant que la nature le permet.

On demandait, dans une vieille boutade: «Quelle différence y a-t-il entre la Méditerranée et Cécile Sorel?» - «La Méditerranée est une mer, Cécile Sorel est une grand-mère».

C'est un peu comme la France qui s'obstine à jouer le rôle de diva, alors qu'elle n'a plus le physique du rôle. Il convient, au moment opportun, de savoir rentrer dans les rangs.

Le Royaume-Uni a perdu avec beaucoup de dignité son empire et les Anglais ont dû apprendre à travailler. Fiers de leur isolationnisme, ils ont toujours regardé avec méfiance tous les événements qui se succédaient sur le vieux continent. Ils sont entrés dans la Cee en acceptant les lourdes conditions imposées surtout par De Gaulle, alors que leur économie était sur le point d'exploser. Puis, ils se sont donné comme Premier ministre une «Dame de fer» aux précédents fort peut européistes.

Ses prises de position exarcebées ont porté atteinte à l'unité européenne et il s'en est suivi une recrudescence de l'égoïsme nationaliste qui germe déjà dans le sein de quelques pays.

Le pétrole de la mer du Nord, au lieu d'alimenter la flamme européenne, est en train de l'éteindre au-delà de la Manche.

La progression de l'inflation, la récession provoquée par la crise du pétrole et le chômage qui s'ensuit sont en train de jouer le rôle d'éléments de désagrégation de la construction européenne.

Nous voulons des faits, pas de blabla. Le moment n'est pas facile, c'est vrai, et la situation politique mondiale est nettement menaçante.

Mais nous pensons, quant à nous, que la difficulté et le danger doivent unir et non diviser. Personne ne peut se faire l'illusion de résoudre les problèmes économiques dans l'espace limité de sa maison, s'il ne s'intéresse pas à ce qui se passe hors de chez lui.

Une crise économique est un fait mondial qui doit être géré en commun; la paix, elle aussi, est un fait collectif. Personne ne peut se leurrer de se sauver en s'isolant.

L'Europe occidentale est constituée de pays dont la civilisation est antique et solide; par suite, sur tous pèsent de graves responsabilités non seulement vis-à-vis de chaque peuple qui la compose, mais envers le reste du monde et envers l'histoire.

Nombreux sont ceux qui commencent à être pessimistes sur les destins de l'Europe, de cette Europe qui n'arrive pas à trouver sa propre identité et ne sait pas élever une voix forte et univoque.

Nous, non!

A Venise, les Neuf se sont proménés en gondole pour admirer le témoignage d'un passé splendide dont ils ont été fascinés et, peut-être, influencés.

Cela n'a pas été un choix heureux.

La ville-joyau, renfermée dans sa lagune, est splendide, certes; mais c'est une ville morte: la moitié de sa population l'a abandonnée.

C'est une ville du passé qui s'abîme lentement dans les eaux qui l'entourent.

Que les Neuf descendent de leur gondole! Nous voulons une Europe vivante, capable d'affronter avec une force sereine le présent et de s'acheminer vers le futur, élément actif pour l'épanouissement civilisé et pacifique de tous les peuples de la terre.

R.C.

LE PARLEMENT EUROPEEN DOIT APPUYER LE PROGRAMME D'AIDE ALIMENTAIRE DE LA FAO

M Edouard Saouma, directeur général de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture), a lancé à Bruxelles un vibrant appel aux pays de la Communauté économique européenne pour qu'ils contribuent à son programme d'aide alimentaire d'urgence aux populations menacées par la famine.

«L'aide alimentaire d'urgence, a dit M. Saouma, qui s'adressait aux membres de la Commission du développement et de la coopération du Parlement européen, est un point essentiel ... une proposition fondamentale pour laquelle je souhaiterais obtenir un appui ferme et explicite du Parlement européen».

«Les situations catastrophiques, a-t-il dit, se sont multipliées de manière alarmante ces derniers temps ... ici la sécheresse, là l'inondation, là encore les tremblements de terre, mais aussi catastrophes dues à la folie des hommes».

Quant aux modalités de transport et de distribution de cette aide, le Directeur général a estimé que le Programme alimentaire mondial constituait l'instrument idéal, surtout quand il s'agit d'intervenir rapidement, et il a regretté qu'il soit trop souvent négligé par les nations européennes: «dans tous les cas, a-t-il dit, les organisations multilatérales sont les mieux placées pour intervenir d'urgence, sans être motivées par des considérations autres que strictement humanitaires».

Le Directeur général a plaidé en faveur de nouvelles contributions supplémentaires à la «Réserve internationale d'urgence», créée par l'Assemblée générale des Nations Unies en 1975, qui n'a malheureusement jamais atteint son objectif de 500 000 tonnes de céréales.

«Ce qu'il faut maintenant, c'est, dans un premier temps, pouvoir compter sur des

engagements fermes, qui garantiraient la disponibilité annuelle des 500 000 tonnes de céréales agrées en 1975 et, d'autre part, adapter progressivement le volume de la Réserve aux besoins réels. L'expérience montre en effet qu'une réserve annuelle de l'ordre de 2 millions de tonnes de céréales serait nécessaire.»

Il pense que, pour garantir cette aide, on devrait recourir à une nouvelle convention internationale. Ce serait là une initiative politique, «et donc difficile», mais qu'impose à ses yeux «la situation chaotique du monde actuel».

Le Directeur général de la FAO estime que la faim n'est pas seulement une question morale, ni un simple problème matériel qui puisse être résolu par un mélange d'économie et de technique: «c'est avant tout un problème politique qui conditionne l'avenir de notre planète».

En effet, «la situation alimentaire mondiale est de jour en jour plus précaire». «Environ 450 millions d'êtres humains, principalement femmes et enfants, sont gravement sous-alimentés. Plusieurs centaines de millions d'autres sont mal nourris». Ce nombre de sous-alimentés «ne cesse de croître».

Il faut que les pays riches apportent plus généreusement leur aide, car les pays pauvres ne pourront, à eux seuls, «briser le cercle vicieux de la pauvreté et de la faim».

L'aide des pays de la CEE «représente un pourcentage trop faible de leur PNB». Mais ce phénomène est général: «Il est décevant de constater que l'aide publique au développement des pays occidentaux atteint à peine la moitié de l'objectif fixé à 0,7 pour cent du PNB. C'est ainsi que la contribution de l'ensemble des pays de la CEE se situe aux environs de 0,4 pour cent.» Et le Directeur général demande: «En dépit de leurs problèmes intérieurs, tous les pays de

veloppés ne pourraient-ils s'accorder pour atteindre enfin l'objectif de 0,7 pour cent en 1985? Allant plus loin encore, ne croyez-vous pas qu'une aide officielle représentant 1 pour cent de leur PNB serait parfaitement réalisable avant 1990?».

Il faut certes reconnaître les efforts déjà consentis par la CEE en matière d'aide au développement: la Convention de Lomé, le système communautaire des préférences



généralisées, le programme d'assistance aux pays non associés, ainsi que certaines remises de dettes aux pays les plus pauvres.

Mais ces efforts devraient être poursuivis et intensifiés. La CEE pourrait par exemple «contribuer bien davantage» à l'aide alimentaire. Certes, récemment, l'aide alimentaire en céréales de la CEE a été portée de 1,2 à 1,6 millions de tonnes par an. «C'est un progrès, mais insuffisant.» De même, l'aide de la Communauté en produits laitiers» pourrait être sérieusement relevée».

A ce propos, M. Saouma ajoute: «Si, comme je veux le croire, nous sommes tous d'accord pour considérer que le pain ne doit jamais devenir une arme, la vocation des organismes internationaux me semble évidente en cette matière. Seuls, ils peuvent

garantir permanence et neutralité dans la distribution de l'aide alimentaire, en dehors de toute pression ou visée politique et à l'abri des hauts et des bas qui peuvent affecter les relations entre donateurs et bénéficiaires.»

Rappelant aux députés européens l'action de la FAO dans le domaine du développement, le Directeur général évoque les initiatives qu'il a prises récemment pour sortir de l'impasse: programme de coopération technique, qui permet de fournir une aide à court terme dans les cas urgents; plan pour la sécurité alimentaire mondiale, qui invite tous les pays à constituer sans délai des stocks alimentaires en prévision des pénuries possibles; intensification des investissements dans l'agriculture; enfin, la vaste étude prospective «Agriculture - Horizon 2000», où la FAO élabore une stratégie agricole pour les 20 prochaines années.

Il rappelle ensuite que, «en cette période troublée, les pays de la Communauté ont su adopter une ligne politique originale de détente et de paix. Ce faisant, ils ont non seulement renforcé le prestige de l'Europe, mais aussi rendu un grand service au monde entier».

Mais le problème de la faim est tout aussi pressant que le sont les menaces d'ordre politique. Et l'Europe a ici un rôle essentiel à jouer: «L'Europe occidentale, même si elle ne s'en rend pas toujours compte, est l'une des zones les plus riches du monde, mais sa prospérité est fragile, dans la mesure où elle repose sur un libre accès à des matières premières stratégiques dont les sources échappent à son contrôle. Le monde est un, et ce n'est pas en laissant la faim provoquer le chaos dans les pays dont sa prospérité dépend que l'Europe peut garantir son avenir».

Aussi le Directeur général estime-t-il indispensable que les pays de la CEE intensifient leurs efforts en faveur du développement. «Je suis persuadé, dit-il, que les vieux et glorieux pays européens sauront prendre la tête d'un grand mouvement contre la pauvreté et la faim dans le monde».

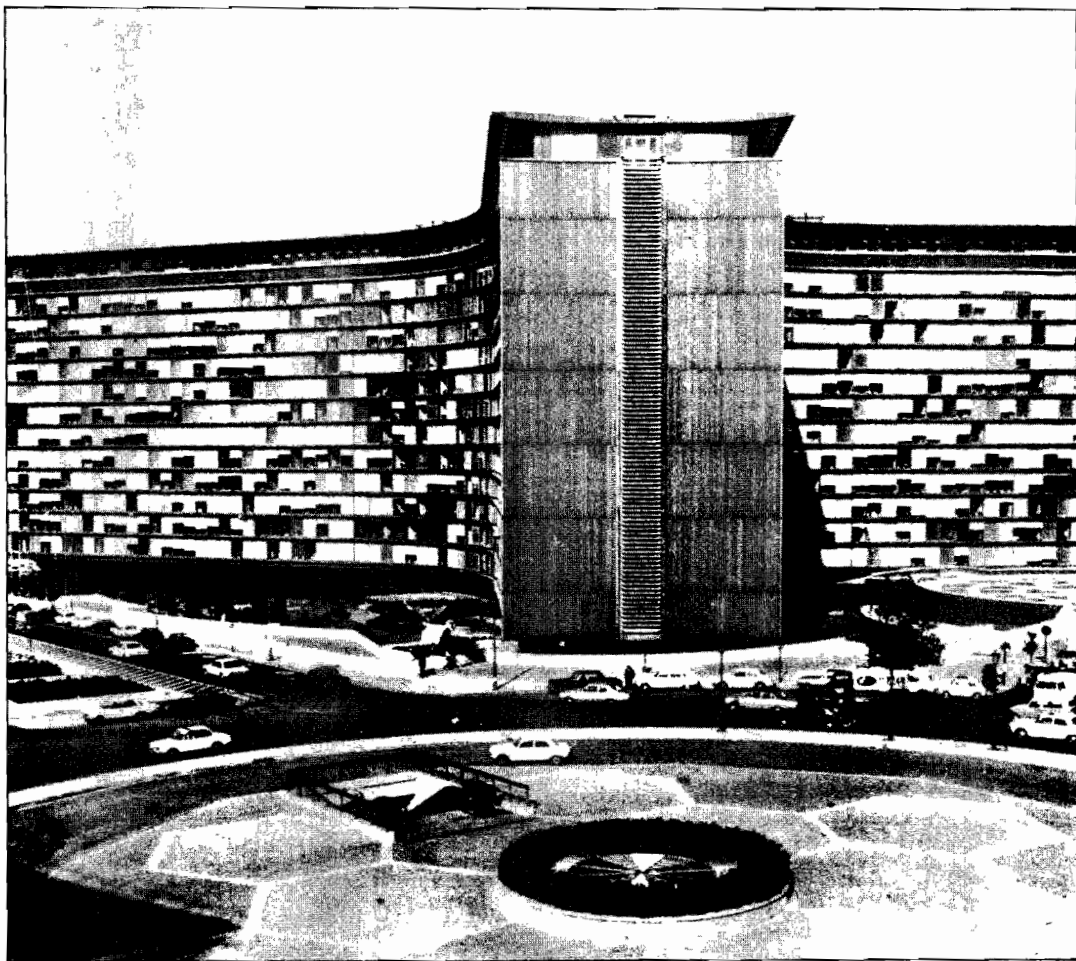
Souhaitons que ces vœux soient entendus afin que l'Europe qui se construit se veuille une communauté ouverte sur le monde et contribue, par son exemple, au nouveau rayonnement de ses valeurs intrinsèques.

F.D.

CINQ CENTS MILLIONS D'HOMMES SONT MENACES DE MOURIR DE FAIM

Au cours des années 80

Le Conseil mondial de l'alimentation met l'accent dans son rapport présenté au Conseil économique et social des Nations unies réuni à Genève sur l'aggravation de la famine dans le monde et sur l'incapacité de la communauté internationale de la réduire. L'appel déjà lancé en ce sens par le C.M.A. lors de sa dernière session, n'a pas donné les résultats escomptés. Selon M. Williams, la situation mondiale dans le domaine des céréales est satisfaisante, mais en raison de la concentration géographique des stocks et du manque de moyens des pays les plus pauvres, il est possible que la famine augmente durant les années 80 et que le chiffre de cinq cent millions d'humains risquant de mourir de faim soit dépassé au cours de la décennie. Afin de renverser la tendance, le C.M.A. préconise un certain nombre de mesures d'urgence. Ainsi les négociations d'un accord international sur le blé «point fort de la sécurité alimentaire mondiale», devraient aboutir au plus vite. Les pays les plus défavorisés devraient être davantage et plus rationnellement aidés pour mettre en oeuvre leurs plans nationaux de production. Pour survivre, les pays pauvres devraient importer d'ici à 1990 145 millions de tonnes de vivres par an, qu'ils ne parviennent pas à produire eux-mêmes, et les pays riches devraient faciliter leurs exportations. Enfin, il est indispensable que des mesures spécifiques urgentes soient adoptées, notamment grâce à un financement du Fonds monétaire international.



La libre circulation des étudiants

OUVERTURE DES UNIVERSITÉS EUROPEENNES

Un important accord sur le problème de la libre circulation des étudiants au sein de la Communauté européenne et de leur admission dans toutes les universités a été rejoint par les ministres de l'Education des Neuf réunis à Bruxelles sous la présidence du ministre italien Adolfo Sarti.

L'accord prévoit, en particulier, que les étudiants des pays membres seront admis dans les instituts d'enseignement supérieur du pays hôte à des conditions «pas moins favorables» que celles en vigueur pour les étudiants de ce pays hôte et selon des critères académiques «pas plus favorables» que ceux dont ils pourraient jouir dans leur propre pays, étant entendu que le pays hôte qui le désire peut adopter toutefois des mesures plus libérales.

S'il existe, dans un pays membre, une politique limitant le nombre d'admission dans les instituts d'enseignement supérieur (du type «concours»), l'accord prévoit qu'un nombre important de postes doit être mis à la disposition des étudiants provenant d'autres pays de la Cee.

C'est depuis 1976 que ne se rencontraient plus les ministres de l'Education et le résultat positif de cette réunion a été attribué, par de nombreuses délégations, à son excellente préparation due à la présidence italienne et à la façon dont le ministre Sarti a conduit les débats.

Les différents points à l'ordre du jour, a-t-on appris, ont été affrontés dans «un esprit constructif et d'une compréhension réciproque». Tout d'abord, justement, celui relatif à une politique commune en matière d'admission d'étudiants d'autres Pays de la Communauté dans les universités des Neuf, ce qui a permis de jeter les bases pour la libre circulation des étudiants, sans discrimination, et de créer des

fondements pour l'attribution des fonds nécessaires.

C'est dans ce même esprit qu'il a été donné une impulsion à la reconnaissance réciproque des titres d'étude et à la possibilité d'accomplir des expériences didactiques et de recherche sur un plan de réciprocité. Il a été accordé une importance particulière, en outre, à la dimension européenne de l'enseignement, dans le sens d'une conception supranationale de la pensée, de la culture, de la formation d'une «conscience européenne» des enseignants.

C'est dans un tel contexte que le ministre français Christian Beullac a présenté un projet d'introduction dans les programmes scolaires de l'étude de la culture et de la civilisation européennes. Ce projet a été chaleureusement soutenu par le ministre hollandais Pais, par l'Irlandais Wilson et par la délégation italienne, laquelle a proposé de l'étendre à la formation des enseignants. Ce projet a finalement été adopté à l'unanimité par le Conseil.

Au terme des travaux, le ministre Sarti a manifesté sa vive satisfaction pour le sens concret qui a animé la réunion du Conseil et pour l'heureux aboutissement trouvé aux difficultés qui s'étaient précédemment manifestées.

Un merci particulièrement chaleureux au ministre Sarti pour la contribution apportée au succès de la session a été exprimé par le ministre luxembourgeois Boden, qui lui succède à la présidence du Conseil de l'Education.

Boden a attribué au mérite de la présidence italienne le fait que le Conseil des Ministres de l'Education de la Cee, qui ne se réunissait pas depuis quatre ans, ait accompli un grand pas dans le cadre des problèmes de sa compétence.

HELSINKI-BELGRADE-MADRID:

Une voie parsemée d'embûches

Pieter van Dijk, professeur de Droit international à l'Université d'Utrecht

Quand, le 1^o août 1975, l'Acte final de la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) fut signé par les trente-cinq-pays, les espoirs dans la détente étaient fondés. Deux ans plus tard, à Belgrade, l'Occident fut contraint de constater que les engagements pris n'avaient pratiquement pas eu de suite. L'invasion soviétique en Afghanistan et les nouvelles limitations des droits de l'homme en Urss assombrissent le deuxième bilan que devra faire la Conférence de Madrid à la fin de cette année.

La CSCE est née sur une initiative de l'Europe orientale dans le but principal d'obtenir des puissances occidentales une reconnaissance formelle du partage territorial et idéologique de l'Europe. La réponse des pays de l'Otan fut d'ajouter la question des droits de l'homme à celles déjà prévues de la coopération et de la sécurité.

La contribution essentielle de la CSCE à la question des droits de l'homme en Europe consiste à adopter le principe du respect des droits de l'homme parmi les principes qui règlent les rapports mutuels entre les pays participants, sur un plan d'égalité avec d'autres principes, parmi lesquels les plus importants sont, dans ce cas, le principe du droit des peuples à déterminer leur propre statut politique interne et externe et celui de la non-intervention dans les affaires intérieures des autres pays.

Mise en pratique adoptée

Le respect des droits de l'homme est donc reconnu comme un élément essentiel du processus de renforcement de la sécurité et de la coopération en Europe, commencé par la CSCE. Ici aussi, il est possible de

constater que la question des droits de l'homme intéresse les rapports entre les Etats et ne constitue pas exclusivement une question interne de chaque pays considéré individuellement.

Il y est question, également, des droits de l'homme dans la «troisième corbeille» de l'Acte final qui traite de la «coopération dans les domaines humanitaires et autres». Les droits sociaux, économiques et culturels fondamentaux sur lesquels l'Europe orientale met continuellement l'accent et dont l'importance, par rapport aux droits «classiques» et en rapport avec eux, est toujours plus admise, même à l'Ouest, apparaissent moins clairement dans l'Acte final, en dehors du VII^o principe, mais sont pris en considération dans la «deuxième corbeille», «Coopération dans les secteurs de l'économie, de la science, de la technique et de l'environnement», dont le préambule se réfère aux «intérêts des pays en phase de développement du monde entier».

Il est sous-entendu que chaque pays choisit ses propres voies pour l'application de l'Acte et qu'il cherche à les adapter le mieux possible à son propre système politique, économique et social interne. En l'absence d'un accord plus précis sur la nature et le contenu des mesures à prendre, cette liberté dérive du droit à l'autodétermination.

Diffusion des textes

A ces propos, l'interprétation qui est donnée aux droits de l'homme est fortement déterminée par les propres traditions de chaque pays. Il est essentiel, lorsqu'on juge l'état de la mise en pratique de l'Acte final, dans un pays déterminé, de ne pas perdre cet aspect. C'est ainsi, par exemple, que les Etats membres du Conseil de l'Europe ne doivent pas juger le comportement des pays de l'Europe de l'Est uniquement par rapport à la Convention européenne des droits de l'homme, malgré toute l'importance qu'elle revêt pour le développement et la protection des droits de l'homme en Europe. L'Acte final n'est pas, pour des raisons évidentes, suffisamment spécifique dans sa propre formulation pour mettre fin aux oppositions idéologiques entre les pays occidentaux et les pays socialistes, quant au rôle et à la fonction des droits de l'homme dans le sein de la communauté nationale et internationale.

Ceci ne signifie toutefois pas que l'Acte final n'offre absolument aucun critère pouvant être utilisé pour son application. Il en est question dans la Déclaration universelle et dans les pactes des Nations Unies, ainsi que dans les dispositions détaillées qui figurent, en particulier, dans la «troisième corbeille».

Comme il fallait s'y attendre, les pays de l'Europe orientale protestèrent violemment lors de la réunion de Belgrade, en 1977, contre les critiques lancées par le camp occidental à propos de l'application du VII^e principe et de la «troisième corbeille», qu'ils définirent une intervention dans les affaires internes d'un autre Etat, intervention incompatible avec ce même VII^e principe.

Cet argument fut repoussé par les pays occidentaux et ceci à juste titre. Selon l'Acte final, en effet, le but de la deuxième réunion était également d'évaluer les éventuels progrès du processus de la CSCE. Il s'ensuit que l'évaluation de l'application de l'Acte doit se baser sur l'examen des aspects structureaux, dans les différents pays, du pouvoir - y compris dans ses éléments législatifs et juridiques - par rapport aux droits de l'homme, et ceci dans un dialogue ouvert, et en tenant compte des différences

de conception, plutôt que sur la mise en évidence de quelques cas concrets de violation.

La CSCE n'est pas uniquement une entreprise entre Etats; ses conclusions concernent également de près les citoyens. Du reste, les accords qui prévoyaient une large diffusion du texte de l'Acte final, visaient, justement, à faire prendre conscience au maximum.

Toujours à propos des droits de l'homme - et même surtout à ce propos - les citoyens doivent démontrer un certain intérêt, quand cela est possible, en prenant des initiatives qui aillent dans le même sens que l'Acte et agir activement pour son application. Ceci, avant tout, dans leur propre pays, mais également dans le cadre de la corresponsabilité chez les autres.

Alternative à Madrid

La vigilance exercée par les citoyens à l'égard du comportement de leurs propres autorités n'est pas encore acceptée de bon coeur par ces dernières. Ceci est surtout valable pour les pays de l'Europe orientale, mais également pour certains pays occidentaux. Diverses commissions de surveillance de l'Acte d'Helsinki, par exemple, n'ont pas été bien acceptées dans la préparation de la suite à donner à la CSCE; on parle également officieusement, aux U.S.A., d'une alternative à la Conférence de Madrid. Les propositions énoncées à Belgrade, dans le but de préciser le statut des groupes de citoyens et leur rôle, ont été repoussées.

Ceci ne doit pas empêcher ces groupes de se manifester d'une façon résolue. Il est indispensable qu'il y ait une prise de position nette des différents groupes non gouvernementaux et leur étroite coordination ainsi que leur solidarité, si l'on désire que les citoyens puissent jouer un rôle effectif dans la mise en oeuvre de l'Acte final et dans son évaluation. La perspective de la réunion qui doit avoir lieu au cours du second semestre de cette année à Madrid, devrait constituer une stimulation.

(Extrait de «FORUM» - Conseil de l'Europe - 1/80)

UNE NOUVELLE POLITIQUE EN FAVEUR DES MIGRANTS

Au cours des dernières décennies, le nombre des immigrés s'est sensiblement accru dans beaucoup de pays européens. Il est de plus en plus fréquent que des étrangers s'installent dans un pays autre que le leur, non seulement pour de courts séjours mais aussi pour de longues périodes et qu'ils amènent leurs familles en vue d'un établissement quasi permanent. C'est pourquoi le problème de la participation de l'individu aux affaires publiques et en particulier aux affaires de la communauté locale s'est posé sous sa forme la plus aiguë dans le cas des travailleurs migrants. Il y a aujourd'hui plus de dix millions de migrants, ressortissants des Etats membres du Conseil de l'Europe, avec leurs familles, et il est indispensable que les administrations locales leur accordent l'égalité de traitement sur le plan non seulement des droits civils, mais également des droits politiques, notamment en ce qui concerne leur participation à la vie de la commune. Pour y parvenir, il faut prendre des dispositions et des mesures spéciales, tout en s'efforçant constamment d'associer cette catégorie de citoyens aux affaires de la collectivité locale au sein de laquelle elle vit et travaille.

Depuis longtemps, le Conseil de l'Europe se préoccupe de ces problèmes.

Les droits politiques des immigrés

Les Ministres responsables des questions de migration des Etats membres du Conseil de l'Europe ont demandé à Strasbourg la définition de nouvelles options politiques à l'égard des millions de travailleurs migrants et leurs familles.

Les principales mesures préconisées sont: la possibilité pour les migrants de choisir librement de s'établir dans le pays d'accueil ou de rentrer dans le pays d'origine, l'élimination des obstacles au regroupement familial, des efforts spécifiques à l'égard des enfants de migrants et la simplification des formalités de naturalisation.

Les Ministres des 21 Etats membres de l'Organisation se sont rencontrés pour la première fois du 6 au 8 mai à Strasbourg, à l'initiative du Gouvernement suédois et sous la présidence de Mme Karin Andersson, Ministre suédois responsable des questions de migration. A l'issue de la réunion, les Ministres ont défini une série de priorités pour éliminer les handicaps spécifiques dont souffrent les migrants.

La Conférence a souligné la nécessité de faciliter l'intégration des migrants et de leurs familles dans la société du pays d'accueil. Tous les efforts nécessaires devraient être faits pour promouvoir des relations harmonieuses entre ceux-ci et les populations locales. Il conviendrait de leur octroyer un statut juridique leur assurant un séjour stable et des conditions de travail égales à celles des nationaux. Par ailleurs, les procédures d'expulsion devraient prévoir un droit de recours effectif.

Les Ministres ont également recommandé la participation effective des migrants aux prises de décisions intéressant leur communauté d'accueil. Ils devraient pour cela jouir des libertés fondamentales telles que la liberté d'expression, de réunion et d'association etc.

Des mesures devraient être prises en faveur des enfants de migrants (migrants de la 2ème génération) afin de leur offrir, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation professionnelle, les mêmes chances qu'aux jeunes nationaux ainsi qu'un accès égal au marché de l'emploi.

LES EUROPEENS ET LEURS ENFANTS

La Commission des Communautés (Direction générale «Emploi et Affaires sociales») publie les résultats d'une enquête par sondage qu'elle a fait effectuer en avril 1979, sur des échantillons représentatifs de la population âgés de 15 ans et plus.

L'enquête concerne, en particulier:

- les difficultés d'ordre matériel ou pratique rencontrées par les parents dans l'éducation de leurs enfants;
- la subdivision du temps entre le travail et la famille et les problèmes de la surveillance des jeunes enfants;
- les comportements et les difficultés concernant les études des enfants;
- les comportements généraux vis-à-vis de l'enfant, de son éducation et de sa place dans la société.

Pour procéder à une analyse de ces résultats, la population européenne a été subdivisée d'une façon telle que les réponses des «parents actuels», c'est-à-dire des parents ayant actuellement un enfant au moins vivant avec eux et chez eux, soient distinguées des autres réponses (parents ayant plusieurs enfants vivant à la maison et personnes sans enfants).

Les résultats les plus intéressants de ce sondage:

- 1) C'est plutôt les familles nombreuses (plus de deux ou trois enfants) qui se trouvent en face de problèmes matériels (revenus, logement) et c'est parmi les familles à revenu relativement bas que l'on trouve le plus grand nombre de familles nombreuses.
- 2) Deux parents sur trois trouvent insuffisant le temps qu'ils passent avec leurs enfants. La réduction du nombre d'heures de travail quotidiennes est la formule de réduction préférable du temps de travail à la réduction du nombre de jours de travail par semaine ou au prolongement des congés annuels. Le développement de l'horaire flexible est considéré par un pourcentage élevé de personnes interrogées comme une aide valable pour la vie de famille. La plupart des parents interrogés estiment, d'autre part, intéressante la possibilité d'un «congé des parents», même non rétribué de deux ans, d'un an ou de six mois.

L'importance attribuée par les parents au fait que les enfants puissent poursuivre leurs études plus qu'ils ne l'ont fait eux-mêmes est clairement affirmée. Un parent sur cinq déclare cependant avoir été ou risqué d'être obligé d'abrégé les études de ses enfants; les motifs indiqués le plus fréquemment sont liés aux difficultés économiques de la famille plutôt qu'aux résultats insuffisants ou au manque d'adaptation scolaire des enfants.

La tendance à diminuer la dimension idéale de la famille coexiste avec l'entité de la valeur qui continue à être attribuée à la famille proprement dite: les deux tiers des personnes interrogées sont d'accord pour considérer la maternité et la paternité comme un fait qui permet à l'être humain de se réaliser plus pleinement. C'est dans cette même proportion que la naissance d'un enfant est considérée comme un acte de foi dans l'avenir. Il ne faut cependant pas négliger le fait qu'un quart des hommes et des femmes de la Communauté conteste, catégoriquement ou modérément, que la maternité et la paternité garantissent une réalisation totale de l'être humain. Cette proportion est, par ailleurs, plus élevée chez les personnes d'un âge inférieur à 40 ans et chez ceux qui ont effectué des études supérieures, spécialement s'il s'agit de femmes. Plus de la moitié des personnes interrogées (52%) refuse de considérer comme trop incertain l'avenir pour prendre le risque d'avoir des enfants; on observe, cependant, que 42% est d'un avis contraire (47% en Italie et 51% en France).

L'HISTOIRE ET LES MOTIVATIONS DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE ET MONETAIRE EN EUROPE

de F. MICKLINGHOFF (Wassenaar - Pays-Bas)

Paragraphe 2

(suite du numéro précédent)

Le temps des réalités

Le temps des réalité s'étend de 1971 à 1976. Après les illusions, il a fallu faire face aux réalités. En effet, le Plan WERNER était trop ambitieux. Il n'a jamais reçu une application totale. Seule, la première étape a reçu un début de réalisation.

Plusieurs phases peuvent être distinguées dans la période qui a suivi la publication du plan; nous les examinerons successivement.

Entre 1971 et 1973, on a essayé de concrétiser la première étape du Plan WERNER, à savoir l'accord sur le rétrécissement des marges.

Le 22 mars 1971, le Conseil reprenait certaines conclusions de ce rapport, sous réserve de certains amendements. Ces conclusions ont donc donné lieu à une résolution et à trois décisions du Conseil des Ministres de la C.E.E.

Dans sa résolution (JOCE, n° C 28 du 27 mars 1971, p. 1), le Conseil et les représentants des gouvernements des Etats membres exprimaient leur volonté de mettre en place, une union économique et monétaire, selon un plan par étapes débutant le 1er janvier 1971.

L'objectif était la création d'une zone caractérisée par la convertibilité totale et irrévocable des monnaies, par la suppression des marges de fluctuation des taux de change et par la fixation de rapports de parité immuables pour aboutir finalement à une monnaie unique.

En application de cette résolution, trois décisions ont donc été prises le même jour.

a) La première décision est la décision 71/141 (JOCE, n° L73 du 27 mars 1971, p. 12). Elle porte sur le renforcement de la coordination des politiques économiques à court terme des Etats membres.

b) La deuxième décision est la décision 71/142 (JOCE, n° L73 du 27 mars 1971, p. 14). Elle porte sur le renforcement de la collaboration entre les Banques centrales des Etats membres.

c) La troisième décision est la décision 71/143 (JOCE, n° L73 du 27 mars 1971, p. 15). Elle porte sur la mise en place d'un mécanisme financier à moyen terme. Cette décision a été modifiée par la décision 78/79 du 19 décembre 1977 (JOCE, n° L14 du 18 janvier 1978) qui a apporté certaines modifications aux plafonds d'engagement des Etats membres et aux règles relatives à la conditionnalité du concours et à la surveillance du respect des conditions souscrites.

Le 21 mars 1972, le Conseil des Ministres et les représentants des gouvernements des Etats membres ont adopté une résolution afin de permettre un avancement parallèle du développement de l'unification monétaire et de la convergence des politiques économiques. Cette résolution (JOCE, n° C38 du 18 avril 1972, p.30) contenait des dispositions portant sur les marges de fluctuation des monnaies et des mesures destinées à accroître l'efficacité de la décision du 22 mars 1971 relative au renforcement de la coordination des politiques à court terme des Etats membres, ainsi que des actions dans les domaines régional, structurel et social.

Le Conseil a pris également certaines mesures relatives à la régulation des flux financiers internationaux et à la neutralisation de certains de leurs effets indésirables. Ces mesures ont fait l'objet de la directive 72/156 du 21 mars 1972 (JOCE, n° L91 du 18 avril 1972, p. 13).

Le 10 avril 1972, les gouverneurs des Banques centrales ont signé l'accord de Bâle. Cet accord a été une tentative de cohésion monétaire illustrée par l'image du «serpent dans le tunnel». Les marges de fluctuation intracommunautaire ont été réduites de façon à ce que l'écart entre les monnaies de deux Etats membres ne soit pas supérieur à 2,25%. Grâce au serpent, on voulait que les monnaies restent liées les unes aux autres, et plus particulièrement vis-à-vis du dollar fluctuant. Le «serpent» a fonctionné de manière positive et durable entre le Deutsche Mark, les monnaies du Benelux et la couronne danoise mais a été très vite abandonné par la Grande-Bretagne et l'Irlande pour lesquelles ce système était trop contraignant.

Le 3 avril 1973, un Fonds Européen de Coopération Monétaire a été créé par le règlement 907/73 (JOCE, n° L89 du 5 avril 1973, p. 2). Ce Fonds a pour but la promotion:

- 1) d'un bon fonctionnement de la diminution progressive des marges de fluctuation des monnaies communautaires entre elles;
- 2) des interventions en monnaies communautaires sur les marchés des changes;
- 3) des règlements entre Banques centrales tendant à une politique concertée des réserves.

En 1973, l'Europe monétaire s'est vue contrainte de prendre deux décisions qui affaiblirent le fonctionnement du serpent tel qu'on l'avait souhaité. L'Europe monétaire, atteinte par la nouvelle crise monétaire et le deuxième dévaluation du dollar a dû prendre deux décisions:

- en mars 1973, le serpent sortait du tunnel: les devises européennes continuaient à flotter conjointement, mais elles n'étaient plus reliées au dollar;
- en juin 1973, le F.E.C.O.M. commençait ses premières opérations.

En 1974, le prix du pétrole a été multiplié par quatre. Ce fut une nouvelle atteinte à la tentative de maintenir une zone de taux de change fixe en Europe. Après le retrait du franc français en janvier 1974, le serpent s'est plus ou moins réduit à une zone mark.

Au début de cette année 1974, le Conseil n'est pas parvenu à se mettre d'accord sur le passage à la deuxième étape de l'union économique et monétaire. Certains actes ont tout de même été pris:

- 1) la directive 74/121 du 18 février 1974 sur la stabilité, la croissance et le plein emploi dans la Communauté;
- 2) la décision 74/120 du 18 février 1974 sur la réalisation d'un niveau élevé de convergence des politiques économiques des Etats membres de la C.E.E.;
- 3) la résolution du 18 février 1974 sur le soutien monétaire à court terme.

Ces textes ont été publiés comme suit:

- 1 JOCE, n° L63 du 5 mars 1974, p. 19
- 3 JOCE, n° L63 du 5 mars 1974, p. 16
- 3 JOCE, n° C20 du 5 mars 1974, p. 1

En 1975, les Européens ont donc constaté qu'ils n'avançaient plus à l'égard des objectifs de l'union monétaire et même qu'ils étaient en recul quant aux réalisations. Si des textes ont été pris, ils ont été mal appliqués ou pas du tout. La situation était rendue difficile par la divergence qui régnait dans la situation économique et monétaire des différents pays de la Communauté.

Il fallut attendre 1977 pour que l'on décidât de relancer l'idée de l'intégration monétaire.

Paragraphe 3

Le temps des décisions

La relance de l'idée de l'intégration monétaire a été consécutive à deux éléments: une nouvelle spéculation à la baisse du dollar et la crainte que l'instabilité des changes ne vienne perturber durablement la situation économique de la Communauté.

Les plans BARRE (1969) et WERNER (1970) avaient conduit à l'instauration de procédures de coordination des politiques économiques nationales et à la création de mécanismes réciproques. En tenant compte de l'expérience du passé, les Conseils européens de Copenhague (avril 1978), de Brême (juillet 1978) et de Bruxelles (décembre 1978) ont repris l'idée de l'intégration monétaire.

Le 27 octobre 1977, le président de la Commission européenne, Roy Jenkins, a défini à Florence, les résultats que l'on pouvait attendre de l'union monétaire des pays de la Communauté, à savoir: la stabilité monétaire, la modération de l'inflation, le développement et la rationalisation de l'économie, l'amélioration de l'emploi, un meilleur équilibre entre les régions, un nouveau partage des rôles politiques et le progrès de la construction européenne.

La stabilité monétaire: la Communauté européenne est l'unique grand ensemble économique qui ne dispose pas d'une monnaie propre. La mise en place progressive d'une monnaie européenne mettra à l'abri des variations de change la moitié des échanges commerciaux des pays de la Communauté.

A long terme, un nouvel ordre monétaire mondial pourra se créer en se fondant sur de grandes zones de stabilité entre lesquelles il subsistera probablement un régime de taux de change flottants.

La modération de l'inflation: les impulsions inflationnistes provenant de l'extérieur se trouveront limitées. L'autorité monétaire qui exercera le contrôle pourra imposer une certaine discipline économique, hors de portée pour la plupart des pays de la Communauté agissant isolément.

Ces pays participeront de plus près à la définition de cette politique qu'ils ne peuvent le faire quand elle est dictée par une autorité lointaine comme celle du Fonds Monétaire International, en cas de déséquilibre durable.

Le développement et la rationalisation de l'économie: lorsque les industriels et les commerçants seront libérés des risques de change, ils pourront mieux développer leurs activités et ceci à la dimension de l'Europe.

L'amélioration de l'emploi: en réant un climat favorable à la relance des investissements, en assurant à l'offre une relative stabilité des prix à l'abri des variations des changes et

des mouvements désordonnés des capitaux, l'union monétaire donnera une impulsion sans précédent à l'économie des pays membres. Il faut également compter avec le renforcement de la demande, renforcement qu'il faut favoriser et qui aura un effet considérable si elle provient des 260 millions de consommateurs de la Communauté.

Un meilleur équilibre entre les régions: l'union monétaire signifie que les régions faibles bénéficieront d'une aide plus importante. Le déséquilibre qui existe en Europe peut être réduit si l'on distribue davantage de fonds publics vers les régions les plus pauvres. En contre-partie, les régions les plus fortes pourront compter sur des marchés plus stables, plus sûrs et plus prospères.

Un nouveau partage des rôles politiques: le but n'est pas d'augmenter indéfiniment la centralisation à l'échelle du continent. Il est vrai que l'union monétaire européenne implique une concentration de pouvoir sur le plan de la création de la masse monétaire et de la gestion des taux de change. Mais cette concentration doit permettre aux pays membres de la Communauté de retrouver ensemble, des capacités d'action qu'ils n'ont pas eu jusqu'à présent en raison de la dimension des problèmes.

Le progrès de la construction européenne: il est clair que l'union monétaire est une étape importante sur la voie de l'union économique et politique qui est l'objectif de la Communauté.

Le discours de Florence a constitué une réelle relance de l'union économique et monétaire des pays de la Communauté.

En décembre 1977, sous l'impulsion de son vice-président, François-Xavier Ortoli, la Commission européenne adopte une «communication sur les perspectives d'union économique et monétaire». Elle met l'accent sur le volet économique de l'union. La stabilité monétaire doit s'appuyer sur des bases solides pour ne pas s'écrouler au moindre choc. Il est donc nécessaire de renforcer la coordination économique, de développer les moyens d'action et d'intervention de la Communauté, de compléter la réalisation du marché commun encore entravé par des obstacles techniques et fiscaux, de préparer et de réaliser la restructuration industrielle et de relancer les politiques communes dans les domaines social, régional et énergétique.

Les 7 et 8 avril 1978, les chefs d'Etat et de gouvernement des «Neuf» réunis à Copenhague, en Conseil européen, ont décidé, sous l'impulsion du président français, Valéry Giscard d'Estaing et du chancelier allemand, Helmut Schmidt, de créer un système monétaire européen. Une première décision de principe a été prise et les institutions monétaires ont été invitées à mettre à l'étude les mécanismes du système.

Les 6 et 7 juillet 1978, les chefs d'Etat et de gouvernement réunis à Brême au sein du Conseil européen, confirment leur décision, précisent les grandes lignes du système et fixent un calendrier de travail. L'objectif est de mettre en place «un système visant à établir une coopération plus étroite aboutissant à une zone de stabilité en Europe»; ce système doit être «durable et efficace». Parallèlement à la mise en place des mécanismes monétaires, la cohérence des politiques économiques des «Neuf» doit être renforcée.

Les 4 et 5 décembre 1978, le Conseil européen réuni à Bruxelles adopte une «résolution concernant l'instauration d'un système monétaire européen et les questions connexes».

La Belgique, le Danemark, l'Allemagne, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas notifient immédiatement leur participation. L'Italie annonce son adhésion le 13 décembre, l'Irlande le 15 décembre. Le Royaume-Uni n'a pas adhéré mais a déclaré qu'il suivrait une politique de change assurant la stabilité de la livre par rapport aux autres monnaies de la Communauté.

L'EUROPE DES THRACES

Le III^e Congrès International de Thracologie



Les savants ont commencé depuis quelque temps à reconnaître à la civilisation des Thraces le rôle qui lui convient. D'une part, on se rend compte que tout ce qui, dans l'antiquité, n'était ni grec ni romain n'était pas forcément «barbare», donc simple quantité négligeable et l'on voit dans la culture thrace la première grande culture européenne, qui n'a rien à envier à celle des Grecs. D'autre part, le processus d'ethnogenèse des peuples européens, faisant partie de la famille indo-européenne (ou, mieux, euro-indienne) doit être revu à la lumière des connaissances actuelles sur l'origine et le rayonnement des Thraces.

Voilà donc des thèses dont la portée ne saurait être exagérée et qui ont été débattues à Vienne, lors du III^e Congrès International de Thracologie (2-6 juin 1980). Y ont participé des chercheurs de l'Europe et de l'Asie, représentant les deux Allemagnes, l'Autriche, la Belgique, la Bulgarie, la France, la Grèce, l'Italie, le Japon, les Pays-Bas, la Pologne, la Roumanie, la Tchécoslovaquie, la Turquie, l'Union soviétique et la Yougoslavie.

Malgré les divergences idéologiques qui séparent la science officielle des pays communistes des conceptions soutenues par la plupart des chercheurs des pays de l'Europe occidentale, le dialogue entre archéologues, historiens et linguistes a été vif et serein, passionné et fructueux.

Le Congrès de Vienne, qui continue ceux de Sofia (1972) et de Bucarest (1976), a été dédié au fondateur de la thracologie, l'autrichien W. Tomaszek: un siècle exactement nous sépare de la publication de son oeuvre thracologique principale, *Die alten Thraker*.

La dimension européenne de l'orientation actuelle de la Thracologie ressort clairement de la communication du Pr. J.C. Dragan L'espace thrace; nous en reproduisons ci-contre quelques extraits significatifs (dans la version originale).

Herodots Angabe, dass die Thraker, nach den Indianern, das zahlreichste Volk der Welt seien, verpflichtet die Forscher der europäischen Altgeschichte manche wesentliche Fragen wieder in Erwägung zu ziehen. Es handelt sich, erstens um ein besseres Verständnis der Bedeutung des thrakischen Volkes für die europäische Zivilisation zu gewinnen, und zweitens um die Urheimat und die weitere Verbreitung der Thraker im Altertum festzustellen, was natürlich neue Auffassungen in bezug auf die Entstehung der europäischen Völker voraussetzt.

* * *

Eine der frühesten Bewegungen der Thraker kann man mit der Errichtung Trojas in Verbindung bringen. Die Gründer dieser Stadt, das thrakische Volk der Dardaner, verliess seine Urheimat, fuhr die Dardanellen (die bis heute ihren Namen bewahrt haben) durch und setzte sich in Kleinasien ein. Tatsächlich schreiben die homerischen Epen und weitere griechische Quellen die Gründung Trojas den Dardanen zu, das heisst den Thrakern, die sowohl in der Mythologie als auch in der Geschichte eine so bedeutende Rolle gespielt haben.

* * *

Eine so enge Verflechtung der thrakischen und griechischen Mythologie und Kultur im allgemeinen kann allein mittels der Verwandtschaft und eines langen Zusammenlebens dieser zwei Völker erklärt werden; sie setzt eine frühere räumliche und geistige Gemeinschaft voraus, die infolge nachheriger Sprachdifferenzierung zersplittert wurde.

* * *

Die vorhandenen Kenntnisse und Überreste, falls sie in einem neuen Geist interpretiert und verwertet werden, geben uns eine merkwürdige Vorstellung des antiken Europas: es war ein ethnisch einheitlicher Kontinent, ein Ereignis, das jetzt ein starkes Argument zugunsten der politischen Vereinigung der heutigen Staaten Europas bietet. Die Identifikation der Thraker in allen Gebieten der «alten» und jetzt auch «neuen» Welt, wohin sie gelangten, haben wir nicht mit der Absicht gemacht, ein bestimmtes Volk zu verherrlichen zum Schaden aller anderen, sondern nur weil wir die Entstehung der europäischen Zivilisation wissenschaftlich untersuchen und recht interpretieren möchten. Tatsächlich gibt es heute in Europa viele Sprachen, aber sie sollten kein Hindernis auf dem Wege zur Einheit darstellen, da unsere Völker viele andere gemeinsame Elemente haben. Der thrako-illyrische Raum stricto sensu sollte nicht mehr ein Pulverfass Europas sein; trotz der sprachlichen Verschiedenheiten kann und muss dieses Gebiet ein Ort der Verbrüderung aller Völker werden, die aus einem einzigen Stamm entstanden sind.

J.C. Dragan

L'EUROPE DES DECHETS

On a calculé, au début de cette année, que les neuf pays de la Communauté européenne «produisent» chaque année environ 1,8 milliard de tonnes d'ordures (près de 5 millions de tonnes par jour). Ces déchets représentent le prix du développement économique, mais leur quantité fait peser de graves menaces sur notre environnement; en outre, on constate un gaspillage déplorable: les ressources de notre planète ne sont pas illimitées; l'Europe doit importer une bonne partie de ses matières premières.

Parmi ces désordres, il nous faut citer:

- Environ 1 milliard de tonnes de déchets agricoles, compte tenu des effluents provenant de l'élevage
- Environ 300 millions de tonnes de boues de dépuración des eaux résiduelles
- Plus de 200 millions de tonnes de déchets de consommation, dont 50% sont représentés par des ordures ménagères et le reste par de la ferraille, des déchets de pneumatiques, des huiles usées, etc.
- Environ 100 millions de déchets industriels, 40 millions desquels sont chimiques, souvent toxique et dangereux.

Cette énorme masse de déchets, dont l'expansion annuelle est de l'ordre de 2 ou 3%, pose un double problème:

- Premier problème: un risque permanent de pollution. Les déchets provenant de l'industrie et de l'agriculture peuvent contaminer les micro-organismes et se retrouver ensuite dans la chaîne alimentaire en suivant des voies complexes et souvent peu connues. Les dépôts ou les décharges - encore largement utilisés par les administrations municipales et par les privés - peuvent

polluer, par infiltration, les nappes d'eau souterraines. Les impuretés atmosphériques dispersées par les vents retombent ensuite sur le sol à travers les pluies. Les effluents qui se versent dans les cours d'eau transforment les grands fleuves européens en de véritables égouts. Dans différentes localités de la Méditerranée, la mer, elle-même, atteint déjà des taux inquiétants de pollution compromettant ainsi la santé de la population.

- Second problème: un gaspillage sans limites. D'un côté l'élimination des déchets demande des investissements technologiques souvent coûteux et absorbe des ressources énergétiques considérables. De l'autre côté, cette masse énorme qui est écartée est constituée de quantités élevées de matières premières qui pourraient être réutilisées: métaux ferreux et non ferreux, papier, verre, matières plastiques, caoutchouc, textiles, hydrocarbures, etc. Certains déchets peuvent également constituer des sources nouvelles d'énergie, par incinération ou, pour les déchets agricoles, par fermentation.

Il existe, actuellement, une technologie en pleine évolution pour le recyclage de ces «matières premières secondaires». Et pour leur écoulement, le marché s'organise chaque jour un peu plus. Mais si ce processus de récupération est désormais lancé, en particulier pour le traitement des déchets industriels, il existe encore d'immenses possibilités à exploiter: on estime que 70 à 80% des déchets produits dans la Communauté continuent à être éliminés sans avoir été préalablement recyclés. Ce gaspillage est d'autant plus déplorable que nos pays sont particulièrement pauvres en matières premières. Pour les métaux les plus utilisés - fer, étain et zinc - la Communauté dépend de l'extérieur à raison de 80 à 90%. La

récupération, tout au moins partielle, des 10 à 20 millions de tonnes de métaux ferreux et du million de tonnes de métaux non ferreux contenus chaque année dans les déchets de consommation de l'Europe des Neuf, permettrait une économie non négligeable. Ce discours est également valable pour le papier et la pâte à papier pour lesquels le degré de dépendance de la Communauté est de l'ordre de 50%. On estime que la quantité de papier et de carton qui est jetée, chaque année, sans être recyclée est d'environ 20 millions de tonnes, tandis que la Communauté doit en importer 15 millions.

Selon les experts, la valeur potentielle globale des matières récupérables abandonnées chaque année dans la Communauté dépasse probablement 10 milliards d'unités de compte européennes. Le recyclage permettrait de réaliser des économies à l'importation comprises entre 5 et 7 milliards d'ECU.

Pourquoi une action communautaire?

En 1973, avec son premier programme d'action en matière d'environnement, la Communauté européenne a jeté les bases de sa politique commune dans le domaine des déchets.

Depuis des années, l'élimination et le recyclage des déchets constituaient un thème de préoccupation dans la plupart des pays de la Communauté. De nombreuses initiatives avaient été prises à l'échelle nationale, régionale ou locale. Mais la nécessité de développer la solidarité et de coordonner les efforts entrepris par les partenaires étaient évidentes:

- Lutte contre la pollution: la pollution d'un pays peut contaminer le pays voisin. Les effluents versés dans les fleuves et la pollution de l'air passent librement au-delà des frontières.

- Concurrence loyale entre les entreprises européennes: les initiatives nationales destinées à protéger l'environnement peuvent créer, d'un pays à l'autre, des distorsions de concurrence. Par exemple, un Etat peut imposer à ses entreprises des contraintes impliquant des coûts directs et indirects. Pour

compenser ces derniers, il peut même accorder des aides spécifiques non prévues pour des entreprises installées dans un autre pays.

- Libre circulation des marchandises et des services à l'intérieur du Marché commun: la variété des réglementations nationales peut entraver les échanges intracommunautaires. Dans le domaine des déchets, également, ces échanges ont tendance à se développer. Avant tout, parce que dans certaines régions, il peut être pratique d'avoir recours à des services d'une installation d'élimination ou de recyclage située dans le voisinage, mais de l'autre côté d'une frontière. En second lieu, parce que la rentabilité de ces installations exige parfois des dimensions qui dépassent celles de certains marchés nationaux. C'est pour cela que toutes les règles concernant le transfert et le transport des déchets doivent être harmonisées, en tenant compte de la sécurité de la population.

- Développement harmonieux des activités économiques au sein de la Communauté: cette mission générale que les Traités européens confient à la Communauté exige que soient considérés les problèmes posés par les déchets et par leur recyclage. Ce recyclage contribue, en effet, à mieux affronter l'augmentation du coût des matières premières et la dépendance de la Communauté et de ses Etats membres dans le domaine de l'approvisionnement. A plus long terme, le recyclage peut contribuer à affronter la raréfaction et donc le renchérissement prévisible de certaines matières. Les actions conduites par la Communauté dans ce domaine complètent celles qui ont pour but de développer les nouvelles sources d'énergie ou de favoriser la prospection, le traitement et la conservation des matières premières.

- Une plus grande efficacité des études et de la recherche scientifique: en développant leur coopération, les Neuf peuvent multiplier les échanges d'expériences et concentrer les moyens nécessaires pour la recherche de solutions juridiques, techniques et économiques adaptées. De nombreuses études et recherches restent indispensables pour mettre au point les systèmes de récupération, les procédés et les technologies de recyclage, pour définir également leurs conditions de fonctionnement, en particulier du point de vue de la rentabilité.

MOSCOU - 9 OCTOBRE 1944

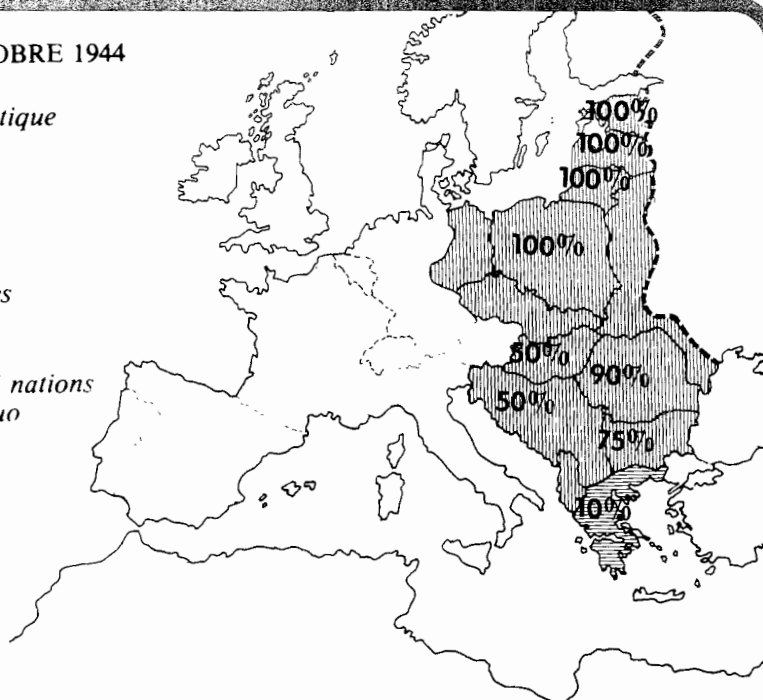
*Churchill
cède à l'Union soviétique
l'Europe de l'Est*

YALTA - 1945

*Confirmation du
partage de l'Europe
en zones d'influences*

HELSINKI - 1975

*La conférence de 35 nations
reconnait le statu quo
créé à Yalta*



«Nous nous refusons d'admettre qu'il puisse exister des européens de catégorie A et d'autres de catégorie B».

Bulletin Européen

sommaire

<i>R. Cestelli</i> : L'Europe en gondole	1
<i>F. Dessart</i> : Le Parlement européen doit appuyer le programme d'aide alimentaire de la FAO	4
Ouverture des universités européennes	7
Helsinki-Belgrade-Madrid: une voie parsemée d'embûches	8
Conseil de l'Europe	10
<i>F. Micklinghoff</i> : L'histoire et les motivations de l'intégration économique et monétaire en Europe (suite)	12
<i>J.C. Dragan</i> : L'Europe des Thraces	16
L'Europe des déchets	18

Bulletin Européen

Rivista mensile - Spedizione in abbonamento postale gruppo terzo (70%)

Editrice Nagard Srl - Foro Traiano 1/A, Roma - Direttore responsabile: Sabino d'Acunto - Direzione e Redazione: Foro Traiano 1/A, Roma - telefoni: (06) 679.77.85/678.09.48 - Registrazione Tribunale Roma n.16966 del 15.10.1977 (già n.1861 del 15.2.1951) - «Centrostampa BG» Milano, Via Larga 11